



PREPARATION CLAUSE REVOYURE

Mamoudzou, le 8 juillet 2015

A/ Indexation des salaires

- Créer un nouveau coefficient de majoration permettant d'atteindre au minimum l'équivalent du taux d'indexation des salaires de la Réunion ($\geq 53\%$, temporaire/modulable/ré-évaluable).
- A moyen terme, faire une évaluation précise du niveau de cherté de la vie à Mayotte (INSEE, Observatoires des prix et des revenus, mission ministérielle).

B/ Situation des ex-agents CDM intégrés dans la fonction publique

De façon concomitante :

- Mettre en extinction les corps propres et intégrer tous les agents de la fonction publique à Mayotte dans tous les corps et cadres d'emploi existants, et ce, avec effet au 1^{er} janvier 2015 ;
- Mettre en place un dispositif exceptionnel de reclassement avec prise en compte de l'AGS.
- Favoriser les promotions en interne, améliorer, organiser et planifier les déroulements/revalorisations des carrières selon une gestion prévisionnelle des effectifs et compétence;
- Formations, examens professionnels et concours réservés pour favoriser l'émergence d'un encadrement local (formations continues, congés formations, préparations aux concours internes, VAE, RAEP, ...);
- Retraites : Prendre en compte les années de services effectifs depuis le recrutement par la CDM pour la jouissance de la pension civile. Etablir un seuil planché pour la pension fixée au niveau du SMIG national.

C/ Dispositifs indemnitaires

- ISG : Une ISG par fonctionnaire avec majoration de 10% pour le conjoint et 5% par enfant à charge ;
- IFCR et frais de changement de résidence pour toute affectation à Mayotte des agents sans condition d'ancienneté de séjour en métropole ;
- Fiscalité : réaménagement de la fiscalité des IE et ISG tant que le département souffre d'un manque d'attractivité.
- Mettre en place l'indemnité de résidence à 3% ;
- Remboursement partiel du loyer: revalorisation et extension à tous les fonctionnaires de l'Etat en situation de locataire ;

D/ Attractivité du territoire

- L'assurance d'un retour prioritaire dans l'académie d'origine/d'une région et l'extension à tous les établissements scolaires de la bonification REP au bout de 5 années d'exercice.
- Rendre tout Mayotte en ZUS ;
- Dispositif de bonification de carrière des années passées à Mayotte pour un avancement accéléré (à l'exemple des ASA dans l'Education nationale).

E/ Cadre de vie

- Faciliter l'accès aux logements par la mise en place d'un parc dédié et de logement d'appoint ;
- Faciliter la scolarisation des enfants de la maternelle à l'université ;
- Des établissements scolaires proches des lieux de travail des parents ;
- Mettre en place les dispositifs de garde d'enfants et de restauration inter-administratif;
- Garantir et assurer l'égalité des chances pour tous les élèves de Mayotte de la maternelle à l'université ;
- Encourager l'implantation des assurances mutuelles des agents publics et faciliter les modalités/conditions d'accès, de prise en charge et tarifaires ;
- Encourager et favoriser l'implantation des mutuelles de santé pour les agents de la fonction publique ;
- Faciliter les déplacements des agents dans la région et vers la métropole par la mise en place d'un passeport de voyage garantissant des tarifs basse saison toute l'année.